

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 303 30 janvier 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

Enlever à ceux qui n'ont rien

A leur départ en décembre dernier, 25 000 saisonniers n'ont pas reçu le contrat qui leur permettrait de revenir au printemps dans notre pays. Début 1974, 50 000 d'entre eux, déjà, n'avaient pas retrouvé de travail, et en août, l'effectif des saisonniers en Suisse reculait jusqu'à 151 962. Aux 25 000 licenciés de cette année, il faudra ajouter ceux auxquels les patrons écriront que, faute de commandes, le contrat négocié en leur possession est sans valeur.

Voilà pour les chiffres. Ceux d'entre nous qui ont rencontré les saisonniers dans les trains qui les ramenaient définitivement au chômage de leur pays d'origine les ont trouvés résignés : Plus de travail, plus d'embauche ! C'est la loi de la jungle ! Et l'on découvre, dans l'affolement de la récession, les avantages de la formule des saisonniers : pas de contrat de travail permanent, donc renvoi à bien plaisir sans trace sur les statistiques des chômeurs. La boucle est ainsi bouclée : sans droits politiques, parfois privé de toute vie familiale, le travailleur saisonnier se voit retirer la possibilité de rester dans le pays qui, hier, utilisait sa force de travail sous le signe de la prospérité générale. Bien plus, d'autres textes reviennent à la surface qui, eux, s'appliquent à l'ensemble des étrangers, exception faite des titulaires de permis d'établissement. Voir la directive de l'OFIAMT et de la Police fédérale des étrangers du 19 décembre dernier (précisant les modalités d'application de l'ordonnance fédérale limitant le nombre d'étrangers du 9 juillet 1974) : priorité d'emploi aux Suisses et aux étrangers établis en cas de licenciements ou d'engagements, voilà une base admissible pour une juste politique; mais la suite est plus inquiétante : les étrangers qui perdent leur emploi, et qui n'en retrouvent pas un nouveau, seront renvoyés dans leur pays à l'échéance de leur permis de séjour ou à la limite des prestations de l'assurance-chômage (trois mois); une règle qui ne sera assouplie que pour les étrangers dont le séjour en

Suisse dépasse cinq ans et pour lesquels l'Office du travail, avant d'en arriver au renvoi, s'efforcera de trouver une nouvelle activité.

Toujours la même doctrine donc ! Face aux difficultés, la participation des étrangers à l'effort vers la prospérité ne pèse d'aucun poids; et qui plus est, ces mêmes étrangers subissent plus fortement que les travailleurs suisses les retombées de notre incapacité à mettre sur pied en temps voulu l'institution de prévoyance et de solidarité nécessaire, sous la forme, par exemple, d'une assurance-chômage sérieuse.

Sur ce chapitre, le bilan est ainsi tiré de la gestion helvétique de la période de « vaches grasses » qui semble s'achever. On attend la protestation d'un parti, d'un syndicat contre la réduction à l'état de marchandise importable et exportable à merci que nous imposons aux travailleurs étrangers. Même si les moyens à disposition pour renverser la vapeur sont aujourd'hui moins impressionnants que ces dernières années. En attendant, il reste l'initiative « Etre solidaire » dont l'aboutissement pourrait peser pour la réhabilitation des droits des travailleurs étrangers : ce pourrait être l'amorce constructive, au moment où une commission fédérale est au travail sur le sujet, d'un contrepoids à l'influence xénophobe.

Au-delà de ces perspectives à moyen terme, si la gauche n'est pas capable de dépasser les solutions nationalistes de défense des seuls travailleurs suisses, la droite, l'extrême-droite, voire l'extrême-centre, feront la preuve, comme par le passé, que sur le terrain de la démagogie chauvine, ils ne craignent personne.

DANS CE NUMÉRO : Pp. 2/3 : Vers un « numerus clausus » dans l'accès à l'apprentissage; p. 3 : Sur le petit écran; pp. 4/5 : Sous le couvert de la crise, la Suisse participe aux manœuvres de l'empire américain; p. 6 : Point de vue — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7 : La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 8 : La leçon de Lip — Quand les radicaux préparent les élections... et la crise.

Vers un «numerus clausus» dans l'accès à l'apprentissage...

Il y aura, en automne 1975, trop de candidats à l'apprentissage dans certaines professions par rapport aux places disponibles. Le diagnostic est ici difficile à énoncer avec la plus grande certitude; mais s'il se révélait exact, il entraînerait sans nul doute une conséquence qu'il n'est pas trop tôt de dénoncer: un «numerus clausus» risque fort d'être introduit à Genève pour limiter l'accès des jeunes à certains métiers.

Comment admettre l'éventualité de ce coup très dur porté à l'avenir professionnel de quantité d'écoliers qui iront donc, soit allonger les listes d'attente tenues par différents organismes spécialisés, soit grossir les rangs des jeunes travailleurs sans formation?

Poussons plus loin la prospective! Par le canal des examens de sélection, on voit facilement se mettre en place un système de limitation qui heurte le plus élémentaire sens de l'équité. Dans la lutte pour l'accès à l'apprentissage, les plus aptes seront retenus, le reste éliminé. Et quels critères présideront, inéluctablement, à ce choix implacable? De toute évidence, les besoins de l'économie de marché.

Soit, pratiquement, sera faite la démonstration intolérable de l'injustice du système économique actuel (et des bases légales qui le soutendent): faute d'avoir rencontré un patron qui veuille bien les embaucher (l'engagement est à bien plaire...), nombre de jeunes seront exclus du processus de formation en apprentissage.

...A titre d'exemple, la situation genevoise

Une situation déjà très tendue avait provoqué semblable inquiétude en automne 1974 au niveau de l'accès à l'apprentissage: à Genève, 150 candidats n'avaient pu trouver une place! Le même scénario, mais aggravé, et portant sur des chiffres plus élevés, risque de se reproduire en automne 1975.

Une loterie sans gagnant

L'Office de formation et d'orientation professionnelle (dirigé par M. Raymond Uldry) ne cache pas son pessimisme. Des chiffres? Les effectifs de la volée qui commencera l'apprentissage dans quelque huit ou neuf mois pourraient être supérieurs de ceux de l'année dernière de 500 unités... Va-t-on dès lors encourager les jeunes à se prononcer pour deux professions, un choix prioritaire d'une part, et une solution de rechange d'autre part? C'est fort probable! Mais il faut admettre que l'orientation professionnelle prendrait, dans

de telles conditions, l'allure d'une loterie à laquelle il n'y aurait plus aucun gagnant.

Voyons les faits! Dans la situation actuelle de stagnation, il n'est plus question que l'économie genevoise absorbe spontanément une demande supplémentaire d'entrées en apprentissage. Les entreprises, dans cette période de restriction, cherchent par tous les moyens à comprimer leurs coûts; et l'abandon d'une ou de plusieurs places d'apprentis apparaît, à tort, à bien des patrons comme une solution envisageable. Une solution de facilité à n'en pas douter.

Améliorations remises en cause

On doit même prévoir que les améliorations récentes du statut des apprentis risquent d'être remises en cause. Certains patrons déclarent à qui veut les entendre que l'apprenti n'est plus rentable depuis qu'il a les cheveux longs, depuis qu'il fréquente l'école plusieurs jours par semaine,

et qu'il revendique en matière de salaire et de vacances d'une manière insistante.

On a parlé jusqu'à tout récemment d'un certain désintéret des jeunes pour l'apprentissage. Cette tendance est en train de se modifier. Depuis 1950, le nombre des jeunes qui choisissaient l'apprentissage n'avait cessé de baisser par rapport à celui des amateurs d'études secondaires ou universitaires. Il semble qu'en 1973, cette évolution ait atteint son point maximum, avec un taux d'apprentis de 42 % par rapport à l'ensemble de la population des jeunes de 15 ans. Ce taux s'est maintenu au même niveau en 1974, mais il va très probablement s'élever en 1975.

Le poids de la démographie

Aggrave donc le problème, l'évolution démographique. Les générations de 15-16 ans sont plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a quelques années. Elles atteignaient en 1966 le palier de 2500 unités à Genève, elles s'élèveront à 3800 en 1975 et il est prévisible qu'elles grimperont jusqu'à 4800 en 1980 (pour se stabiliser et peut-être même décroître à ce moment-là).

Mais le facteur démographique n'est pas seul en jeu; entrent en ligne de compte également des données psychologiques. Des jeunes de plus en plus nombreux, en accord du reste avec leurs parents, hésitent à se lancer dans de longues études dont les débouchés sont aujourd'hui aléatoires. Certains parents ont fait eux-mêmes l'expérience d'une formation post-scolaire ou extrascolaire et souhaitent voir leurs enfants s'engager sur la même voie. Enfin, il se répand parmi la jeunesse un certain «ras-le-bol» de l'école, qu'il ne faut pas sous-estimer, une sorte de désintéret massif pour tout ce qui concerne l'enseignement officiel et qui serait par conséquent marqué négativement par les valeurs du monde «adulte».

Que de telles considérations soient raisonnables ou non, durables ou temporaires, il est de fait qu'elles trouvent racine dans la réalité actuelle et qu'elles incitent les jeunes à choisir tout de

suite la voie de l'apprentissage professionnel pour s'assurer d'avoir en mains au plus vite un métier (« le reste, on avisera plus tard ! »).

Une initiative populaire

Face à la menace de « numerus clausus » dans l'accès à l'apprentissage, les intéressés doivent se mobiliser et prendre des mesures d'auto-défense. Il va falloir combattre durement en effet pour que les deux extrêmes de la population, les jeunes et les vieux, ne soient pas systématiquement les victimes du retournement de la conjoncture économique (déjà, dans les arts graphiques, dans les professions touchant à la radio-électricité, au bois et au bâtiment, les difficultés pour trouver des débouchés sont manifestes).

Si les intéressés eux-mêmes sont mis en demeure de réagir, la responsabilité des autorités politiques est également engagée. Quel sort vont-elles réserver, devant le Grand Conseil genevois, à l'initiative populaire lancée par les syndicats et visant à améliorer l'apprentissage et le perfectionnement professionnel ?

Une taxe indispensable

Il faut rappeler qu'en Suisse 5 % seulement des apprentissages se font à l'école : le reste repose sur le « bon vouloir » des entreprises privées ou publiques. Or de larges secteurs de l'économie ne font aucun effort, ne font même rien pour la formation professionnelle ; cette politique de démission concertée a aujourd'hui des conséquences désastreuses et aggrave le manque de places d'apprentissage pour les jeunes. Il n'y a pas de raison que certains employeurs seulement consentent à supporter les charges de la formation professionnelle alors que d'autres se dispensent tout simplement d'un tel effort. Il est nécessaire de répartir cet effort sur toutes les entreprises ; dans ce sens, il s'agit d'étudier au plus vite, comme le suggère l'initiative, la perception d'une taxe de formation professionnelle prélevée sur toute la

manne salariale directement auprès des employeurs. Cette taxe pénalisera les employeurs qui ne participent pas à la formation et permettra de susciter la création de nouvelles places d'apprentissage. Dans cette perspective encore, l'Etat a besoin d'un instrument efficace pour contraindre les employeurs à assumer leurs responsabilités.

Un groupe de pression à naître

Cela dit, l'urgence du problème impose d'autres conclusions : l'initiative populaire permettra d'agir à long terme, mais il faut trouver la parade dans

SUR LE PETIT ÉCRAN

Regarder mourir de faim

« La plus grande famine de notre histoire a déjà commencé ». Cette petite phrase de René Dumont a pris soudain sur le petit écran le visage des Bengalis mourants. Et ce que les mots des dépêches d'agences, des reportages sur le Bangla-Desh ne parviennent pas à exprimer, la misère et la faim, la télévision l'a montré pour la première fois.

Pendant quelques minutes les téléspectateurs étaient aussi les Bengalis, participaient à ce « village planétaire » qui existe quelquefois.

« La mort en silence », ce reportage de Claude Smadja et Yvan Butler, diffusé jeudi 17 janvier par le magazine d'information « Temps présent » de la Télévision suisse romande, était exemplaire. Par sa distance et sa pudeur, son intelligence des faits et son sens de la vie.

Enfin une télévision à la première personne : le réalisateur, le journaliste, l'appareillage électronique s'effacent, et les paysans, les réfugiés du Bangla-Desh apparaissent dans leur combat quotidien pour leur survie ; et ils expliquent à leur manière leur condition. Peu à peu se précisent les problèmes complexes du sous-développement, ses relations directes avec notre propre système économique.

les délais les plus brefs ; le « numerus clausus » est à la porte et ne doit en aucun cas prendre effet. Dès lors, c'est à la constitution d'un véritable groupe de pression qu'il faut songer, qui se donne pour premier objectif de dresser et de publier, dès qu'il en aura connaissance, tous les cas où un jeune à la recherche d'une place se heurtera à une impasse. Ce n'est qu'en tenant publiquement un tel fichier du « numerus clausus » en préparation qu'il sera possible de sensibiliser l'opinion, et par voie de conséquence de contraindre les autorités à prendre les mesures indispensables.

Cette émission-choc était prolongée par un entretien en direct avec René Dumont. Il s'agissait de dépasser l'émotion, d'expliquer l'apparente fatalité. Le prophète qui crie dans le désert depuis des années a démontré alors notre implication directe dans le processus du sous-développement.

La télévision peut sensibiliser l'opinion publique, les nouvelles générations aux problèmes globaux du développement et du sous-développement, préparer des révisions politiques. A condition que s'efface le « spectacle », la puissance d'émotion et de démonstration de l'audio-visuel est incomparable : des milliers de morts dans le journal c'est une statistique, mais que vous voyiez mourir sur le petit écran, se voiler les yeux, s'obstiner les mouches...

De l'information à l'action

Que ferons les Suisses, les ressortissants des pays riches ? L'information devrait enchaîner peu à peu des actions politiques d'une part, des interventions concrètes d'autre part. Ainsi l'appel de Claude Torracinta, inusité mais nécessaire, à soutenir la Croix-Rouge et Terre des Hommes. Ou demain, verrons-nous, téléspectateurs immunisés, comme l'imagine un sociologue américain, mourir de faim sur nos écrans des millions d'hommes et d'enfants du tiers monde ?

R. D.

Sous le couvert de la crise de l'énergie la Suisse participe, en fait, aux manœuvres de l'empire américain

Il y a quelques mois la Suisse adhère à l'Agence internationale de l'énergie, créée le 15 novembre 1974 dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Sur le moment cette décision n'a suscité qu'un intérêt limité. Notre pays n'est-il pas membre, depuis sa fondation en 1961, de l'OCDE et même de l'organisation précédente, l'OECE, formée en 1948 pour administrer les fonds du plan Marshall d'aide à l'Europe? L'OCDE n'est-elle pas le modèle même d'une institution de coopération internationale qui s'efforce d'assurer à ses membres — l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australasie — le plus haut degré d'activité économique et de stabilité financière en facilitant les échanges internationaux et des

rapports fructueux avec le reste du monde? L'Agence internationale de l'énergie, qui prend sa place dans l'OCDE à côté d'autres comités et agences spécialisées, vise, dans le même sens, à élaborer une politique commune de l'approvisionnement pétrolier, y compris, en cas de crise, de restriction et de répartition des stocks.

A plus long terme, l'Agence doit promouvoir la recherche de nouvelles sources d'énergie et faciliter le dialogue entre consommateurs et producteurs de pétrole. Des vingt-quatre membres de l'OCDE, seize ont adhéré au nouvel organisme, y compris les trois neutres européens, Autriche, Suède et Suisse. Mais la France se tient à l'écart.

Chaque pays dispose au comité de l'agence de

trois droits de vote, pondérés selon la consommation de pétrole, ce qui assure par exemple cinquante et une voix aux Etats-Unis, dix-huit au Japon, onze à l'Allemagne, neuf à la Grande-Bretagne, de quatre à cinq voix pour les autres, y compris notre pays qui dispose de quatre voix.

Les questions de procédure, les recommandations et les décisions d'application du programme mis sur pied le 15 novembre sont prises à la majorité, que les Etats-Unis ne peuvent juste atteindre qu'en obtenant, par exemple, l'appui de l'Allemagne fédérale, du Japon et de la Grande-Bretagne. En revanche toutes les décisions qui dépassent l'accord du 15 novembre doivent être prises à l'unanimité.

L'adhésion à l'Agence internationale de l'énergie n'a pas été considérée, par le Conseil fédéral, comme contraire à notre pratique de la neutralité. On en a jugé de même à Vienne et à Stockholm. Par-dessus tout, pouvait-on rester à l'écart d'un organisme qui, en cas de crise, répartirait ce qui est disponible et gérerait la pénurie? Faute d'autonomie pétrolière un petit pays pouvait-il imiter la France et sa politique, plus discrète aujourd'hui que par le passé, de résistance aux efforts américains de regroupement des consommateurs? La réponse semble être allée de soi.

Le 9 janvier pourtant, le chef du Département politique fédéral a rappelé que la Suisse n'avait adhéré à l'Agence que pour instaurer un dialogue patient et confiant entre pays producteurs et pays consommateurs, seule façon de résoudre la question de l'approvisionnement en énergie.

Et, usant d'un langage assez inhabituel à Berne, Pierre Graber d'ajouter: « Tout en admettant que

l'optique d'une grande puissance diffère nécessairement de celle d'un petit Etat, j'estime qu'il n'est pas indiqué de jouer ne serait-ce qu'avec l'idée d'un éventuel recours à la force en relation avec la crise de l'énergie. » Quelques jours auparavant, en effet, M. Kissinger avait déclaré à l'hebdomadaire « Business Week » qu'une diminution du prix de l'énergie, c'est-à-dire du pétrole, était primordiale, qu'une telle baisse avait peu de chance de se réaliser à l'heure actuelle, sinon par une guerre politique totale contre les pays producteurs, guerre dont le prix serait sans commune mesure avec la réduction immédiate du coût de l'énergie. Tout en se prononçant donc pour un dialogue entre consommateurs et producteurs, mais un dialogue où les premiers formeraient un front commun dès le départ, le secrétaire d'Etat américain mettait les choses au point en soulignant que l'usage de la force ne serait envisagé qu'en cas d'extrême urgence, c'est-à-dire

au cas où la politique pétrolière arabe, par l'embargo par exemple, consécutif à une cinquième guerre israélo-arabe, mettrait en danger de mort l'économie occidentale.

De Pierre Graber à Olof Palme

Cette menace, qui a soulevé un tollé de protestations, jusqu'à amener M. Graber à jouer les Olof Palme, ne constitue pas un excès de langage. Atténuée, précisée, elle a été confirmée par l'intéressé et par le président Ford. Elle se situe dans la droite ligne de la politique du secrétaire d'Etat américain depuis le discours menaçant du président Ford en septembre 1974 à Detroit. Cette politique, rappelons-le, a conduit au trade bill de décembre qui a privé les membres de l'OPEP, dont tous ne sont pas des principautés de féodaux milliardaires, des tarifs douaniers préférentiels

consentis jusque-là par les Etats-Unis aux pays en voie de développement.

L'administration américaine veut obtenir une baisse des prix, mais surtout éviter que la masse énorme des pétro-dollars ne deviennent dans les mains des Arabes une arme politique, qui l'obligerait à réviser sa politique au Moyen-Orient, notamment vis-à-vis d'Israël, et peut-être dans le monde. En 1976, lorsqu'ils fêteront leur bicentenaire, les Etats-Unis ne seront pas devenus un satellite de l'Arabie saoudite ou du Koweït. L'intérêt des compagnies pétrolières, l'orgueil de la finance américaine viennent appuyer ici la volonté de défendre l'indépendance nationale, fût-ce par l'usage de la force.

Les leçons de l'histoire

En indiquant qu'il existe une limite au supportable, le secrétaire d'Etat américain tire les leçons de l'histoire. Combien de conflits, de la Première Guerre mondiale à celle de Corée, auraient-ils été évités si les adversaires avaient su assez tôt jusqu'où ils pouvaient aller sans provoquer une riposte armée ?

Du même coup Kissinger renoue avec la politique au bord du gouffre qui a toujours été la tentation des Etats-Unis depuis qu'ils détiennent la toute-puissance nucléaire. Son avertissement est adressé aux pays arabes bien sûr. Mais tout aussi clairement à trois autres interlocuteurs.

Aux Américains, aux Soviétiques et aux Européens

A l'opinion américaine d'abord, qui, traumatisée par le Vietnam, doit être préparée à une nouvelle croisade possible de la liberté, dans de tout autres conditions il est vrai. Sur ce point, le résultat est bon. La finance applaudit discrètement, les intellectuels protestent, mais le public ne bouge pas.

Aux Soviétiques ensuite, car tout indique qu'un

grand débat est engagé à Moscou entre partisans et adversaires de la détente, au vu de la crise qui se développe dans les pays capitalistes. La non-application du traité de commerce soviéto-américain laisse entrevoir une défaite des premiers. Mais toute réaction trop dure du Kremlin ne risque-t-elle pas de provoquer un sursaut défensif chez l'adversaire ? La menace de Kissinger sur le Moyen-Orient peut donc être également interprétée dans le sens d'un nouvel appel à la collaboration dans cette partie du monde.

Aux Européens enfin, dont nous sommes. Les Etats-Unis ne tirent du Moyen-Orient que 8,5 % de leur consommation. C'est donc bien l'Europe et le Japon qui sont avant tout concernés par ce qui se passe dans les champs pétroliers d'Arabie et de Libye. La menace américaine est donc avant tout destinée, vu l'impuissance militaire de l'Europe, à constituer ce front commun des consommateurs que le secrétaire d'Etat considère comme une condition indispensable à toute négociation d'ensemble avec les pays arabes. Par la constitution d'un fonds de réserve au sein du Fonds monétaire international, qui contraindra les pays endettés, comme l'Italie par exemple, à demander des secours aux conditions américaines, Kissinger a prouvé à la mi-janvier qu'il avait là aussi remporté une nouvelle manche.

Un instrument d'alignement

L'Agence internationale de l'énergie, qui aurait pu être le lieu de la nécessaire rencontre entre producteurs et consommateurs devient donc l'instrument d'alignement du front américain, en raison de l'impuissance politique de la communauté européenne et de la prudence des Soviétiques qui, faucons ou colombes, semblent pour l'instant vouloir attendre.

Comme au temps où il négociait à Paris la suspension des combats militaires au Vietnam, tout en faisant pilonner le Vietnam du Nord par l'aviation, Kissinger choisit de manier le bâton et la

carotte pour raffermir, à l'intérieur et à l'extérieur, la puissance de l'empire américain.

Les vraies victimes

Mais qui se soucie encore des pays sous-développés, non producteurs de pétrole ou d'autres matières premières vitales, de ce quart monde plus directement et plus totalement victimes de la crise que les pays industriels ?

Petit pion sur l'échiquier des grandes puissances, notre pays n'a qu'une marge de manœuvre réduite. Mais il n'a pas forcément plus d'intérêt à participer aux grandes manœuvres américaines, qu'à essayer d'en rester en dehors, dans une solitude qui n'est d'ailleurs pas absolue.

Une seule attitude possible

Le dialogue entre producteurs et consommateurs de pétrole doit avoir lieu un jour. Il a déjà lieu, mais, ce que déplore M. Kissinger, dans un ordre dispersé. La Suisse seule ne peut tirer son épingle du jeu. Mais avec la France ? Mais avec les neutres ? Mais avec la Communauté européenne ? On aimerait être certain que ces voies ont été explorées avant l'adhésion à l'Agence internationale de l'énergie. On aimerait qu'elle le soit aujourd'hui. Car si M. Graber veut tirer les conclusions de sa prise de position, il n'y a aujourd'hui qu'une seule attitude possible : se retirer de l'Agence ou, du moins, mettre en veilleuse notre participation. Notre approvisionnement en pétrole ne s'en trouverait pas affecté dans la conjoncture actuelle. Ce geste serait conforme à la pratique de notre neutralité qui a été de ne pas prendre parti dans les querelles de nos grands voisins. Et une façon de montrer que nous ne nous solidarisons pas avec une politique qui, sous le couvert d'une lutte pour l'existence, tend en fin de compte à renforcer l'emprise américaine en Europe et dans le monde.

POINT DE VUE

Linda et Henry

Il y a dix ans, le porno était triste, à Copenhague. Il y avait là une sorte d'acharnement calviniste à explorer, par exemple, les possibilités offertes par les animaux domestiques dans le domaine de l'utilisation non-conventionnelle de quelques-unes de leurs qualités et conformations. Tout y passait : les mulets, les dogues allemands, les pythons réticulés et les chèvres du Tibet. Les ménageries à trois étaient à la mode. Et, au bout du troisième film, c'était plus ennuyeux que dix jours de pluie consécutifs...

Aujourd'hui, en revanche, grâce à une sémilante Américaine aussi connue, de Miami à Salem, que M. Henry Kissinger et son grand orchestre, les choses sont en train de changer.

Grâce, donc, à Miss Linda Lovelace — ex-élève du collège catholique Maria Regina de Hartsdale (N.Y.) — le porno est devenu respectable sujet de thèse de sociologie.

Une bonne quinzaine de millions d'Américains ont vu « Deep Throat », film dans lequel Miss Lovelace fait diverses galipettes. Son autobiographie¹ — qu'elle jure avoir rédigée entièrement elle-même, ce qui est parfaitement possible — aurait été vendue à plus de 5 millions d'exemplaires.

Mais cette jeune femme, dont les coefficients de conductibilité thermique et de dilatation linéaire atteignent des sommets fabuleux et réjouissants, reste pratiquement inconnue chez nous.

C'est une injustice. C'est une flagrante hypocrisie.

Les Américains semblent d'accord sur un point : Miss Lovelace, c'est la santé. La joie de vivre. Et ses recommandations sont moins

amphigouriques que celles des bulles papales. Les mœurs ne changent pas, on le sait, à coups de décrets, de lois ou autres fariboles. Elles changent lorsqu'une gente dame, telle Miss Lovelace, montre son cul aux passants et que les passants, s'arrêtant, se mettent à penser que, ma foi, cela est infiniment plus joli qu'un drapeau national, un fauteuil Louis XV, un carnet de chèque ou une auto-mitrailleuse.

Les mœurs changent — pour le mieux — lorsqu'une brassée de millions de gens estiment, en toute tranquillité, qu'à côté de Miss Linda Lovelace, décidemment, ce M. Kissinger a vraiment l'air très godiche...

Gil Stauffer

¹ « Inside Linda Lovelace », by Linda Lovelace. Ed. Pinnacle Books Inc. 116 East 27 Street, New York N.Y. 10016.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Enseignement : qualité et quantité

... Toutefois poursuivons, écrivais-je la semaine passée. Poursuivons la lecture de ce « Bulletin patronal » (11-12.1974) et de l'article intitulé « Sélection inéluctable » :

« L'Ecole des hautes études commerciales a reçu, en 1973, 102 bacheliers suisses. Cette volée devait se présenter aux premiers examens après une année d'études. Voici les constatations faites à ce moment-là : 20 étudiants n'ont été vus ni aux cours, ni à l'examen; 18 étudiants ont renoncé à continuer leur effort au cours de l'épreuve; 15 ont subi tous les examens, mais ont échoué; 49 ont réussi. Or, ni la difficulté des travaux, ni la sévérité des experts n'ont été plus grandes que précédemment. »

Je prie les lecteurs de DP de bien vouloir m'excuser si je me répète : en 1943, nous étions 11 à nous présenter à la première partie de la licence en lettres; résultat : 9 échecs, 2 reçus... Reconnaissions cependant que les chiffres publiés par le « Bulletin patronal » sont alarmants. Admettons par hypothèse que baisse il y a... Les causes, je vous prie ?

Raisonnement vicieux

Le « Bulletin » croit pouvoir incriminer la « démocratisation ». Voilà qui est une pétition de principe, ce que le « Larousse » définit comme un raisonnement vicieux, où l'on suppose démontré ce qui est en question, tandis qu'André Gide y voit une affirmation de tempérament. N'ayant vraisemblablement pas le même tempérament que ces messieurs du « Bulletin patronal », je verrais quant à moi plusieurs autres causes possibles à cette baisse supposée.

Les hommes

— Je ne dirai rien de cette « haute qualité de l'enseignement » dont il est fait mention : le souvenir de Gilbert Guisan, de Jean Piaget et de un ou deux autres, la mémoire d'André Bonnard, de René Bray, de Charles Gilliard et de René Rapin me sont trop chers pour que j'en parle autrement que pour leur rendre hommage. Je dirai simplement ceci : telle classe de tel établissement lausannois a vu défiler 6 maîtres de physique; telle autre 3, 4 ou 5 maîtres d'anglais. Il est évident que même si les six étaient tous des « Nobel », même si les cinq se nommaient Eliot, Huxley ou Yeats, l'enseignement n'a pu être que désastreux.

Les moyens

— Et puis il y a les nouvelles méthodes, dont je répète qu'elles sont sans rapport nécessaire avec la démocratisation. Certaines sont excellentes,

mais exigent des conditions qui ne sont pas toujours réalisées. C'est ainsi que, pour l'enseignement des langues, si l'on recourt aux moyens dits « audio-visuels », elles seront efficaces à condition d'avoir les appareils nécessaires et d'y consacrer trois heures par semaine. En revanche, si l'on y consacre une heure tous les quinze jours, autant s'adonner aux tours de cartes.

Les règlements

— Enfin il y a certains règlements qu'il conviendrait d'appliquer. Par exemple, ce règlement qui prévoit 39 semaines de cours par année. Nous en sommes à 37, parfois à 36, voire 35... Et pourquoi? Entre autres, parce que le « congé de février », qui en 1955 portait sur un samedi matin et un lundi, porte en 1975 sur une semaine entière, éventuel camp de ski non compris. Et pour-

quoi? Croyez-moi: ni les maîtres (beaucoup ne le désiraient pas), ni même les élèves (ils n'y songeaient pas) n'ont réclamé cette prolongation. Moi, qui suis mauvais esprit, je me demande parfois si le désir de nos milieux touristiques de voir les stations d'hiver fonctionner à plein rendement, et de voir s'écouler les stocks de skis et de souliers (différents pour la descente et pour le fond), de vêtements en tous genres, anoraks, etc. — si ce désir n'a pas sa petite part de responsabilité dans le phénomène...

Car il est bien vrai que la pratique des sports est plus rentable que celle des mathématiques ou de la syntaxe allemande, et qu'en 36 semaines, on ne peut pas faire le même travail qu'en 39 — un mathématicien vous expliquerait ça.

D'un autre côté, si les maîtres d'école n'abondent pas dans le milieu touristique, on y rencontre en revanche un ou deux « patrons ».

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Une lacune

Helmut Hubacher, conseiller national bâlois, socialiste, a commenté dans « AZ » les décisions de la commission des finances du Conseil national au sujet des projets financiers à l'ordre du jour de la session de cette semaine des Chambres fédérales. On connaît maintenant les décisions prises par le Parlement, c'est pourquoi nous n'analyserons pas l'article d'Hubacher. L'existence d'un quotidien romand de gauche ou d'un service de presse du Parti socialiste permettrait de diffuser à temps des informations autorisées sur les attitudes socialistes quant aux problèmes d'actualité. Une lacune à combler. Inutile d'ajouter que l'ensemble de la presse alémanique a consacré beaucoup d'attention à la situation des finances fédérales.

— Les congrès féminins de Berne sont aussi amplement commentés et on note que les clivages se

sont manifestés clairement entre participants conservateurs et participants réformistes au congrès du Kursaal. C'est le lancement de l'initiative qui provoque le plus de divergences. Mais en général les commentaires mettent en évidence la prise de conscience féminine qui se manifeste. La « Neue Zürcher Zeitung », bien entendu, a publié intégralement les sept résolutions adoptées. Le même journal (17) relève dans son commentaire que le congrès a adopté une voie médiane pas commode car elle sera attaquée par les deux ailes de l'opinion.

— « Die Tat » (21) analyse soigneusement la thèse de doctorat zurichoise de Willi Egloff sur la situation de l'information du Parlement. La conclusion de l'auteur: le Parlement suisse est bien informé, bien mieux notamment que le « Bundestag » allemand, ce qui est en partie explicable par les dimensions plus réduites de notre pays. L'article de « Die Tat » est titré « La situation de l'information du parlement, bien meilleure que la réputation qu'on lui fait ».

— Le mensuel étudiantin de gauche « Konzept »

a dû changer son titre en « Das Konzept » à la suite de l'intervention d'une société s'appelant « Konzept AG ». La tendance progressiste du périodique n'a pas changé.

— A noter, dans le supplément « politique et culturel » du week-end de la « National Zeitung », plusieurs articles dignes d'intérêt.

Dans l'article de première page le spécialiste saint-gallois de l'économie nationale Gottfried Berweger pose la question de l'étendue des imbrications entre l'économie privée et la gestion du budget fédéral; en une analyse percutante, l'auteur fixe tout d'abord les fondements de l'interventionnisme étatique dans le monde des affaires; puis, ayant répertorié les principales retombées d'un système mis au point depuis des décennies, il illustre sa thèse en prenant l'exemple de la politique helvétique sous l'angle de la coopération au développement du tiers monde: le secteur où la tendance à la socialisation des coûts par l'industrie privée est la plus marquante.

Remarquable également la deuxième partie d'une somme consacrée à ITT et intitulée cette semaine « ITT — d'Adolf Hitler à Allende ».

A signaler enfin deux notes précises et documentées. La première fait le point de l'activité d'une maison d'édition féminine à Paris; la deuxième, sur la base de la situation en Allemagne fédérale, cerne les avantages et les inconvénients des chartes de rédaction dans les journaux.

Souvenir de Max Weber

Dans le bimestriel « Abstinenter Sozialist » (socialiste abstinent), le rédacteur, Werner Thürig, rappelle cet épisode de la vie du deuxième conseiller fédéral socialiste. Au matin du 7 décembre 1953, Max Weber appelait chaque rédaction des quotidiens socialistes pour leur annoncer personnellement sa démission du Conseil fédéral et les mettre ainsi en mesure d'annoncer à temps cette nouvelle sensationnelle.

Quand les radicaux préparent les élections... et la crise

Gouvernemental, national, responsable : de quelles étiquettes le parti radical genevois ne s'est-il lui-même pas affublé ? Dans une déclaration qui se veut fracassante, ce même parti annonce qu'il refusera en bloc le budget cantonal pour 1975. Au nom d'un examen soit disant approfondi de la situation actuelle, il emboîte donc le pas aux Vigilants et à l'Alliance des indépendants dans leur rôle d'aboyeurs patentés de la République. Tous les slogans éculés de ces formations sont repris : la réforme fiscale (dont nous avons dernièrement montré les limites. Réd.) est rejetée parce qu'injuste ; l'indexation des salaires crée l'inflation ; le salut viendra d'un blocage de l'effectif des fonctionnaires ; pour couronner le tout, grands travaux et achats de terrains sont également dans le collimateur ; et la perspective générale : le Canton de Genève est au bord de la faillite et les années à venir ne peuvent qu'être noires. Bref, la couleur est annoncée : le parti radical opte pour les plate-bandes nationalistes.

Irresponsable

Une nouvelle étiquette dès lors s'impose donc : le parti radical est devenu un parti irresponsable. Ce qualificatif doit traduire aussi avec du retard la

somme des aberrations politiques que les radicaux ont commis, depuis des années, et notamment dans la période d'après guerre où ils tenaient les rênes du pouvoir. C'était alors le règne du laisser-faire sous le signe de doctrines économiques adéquates, des équipements collectifs au compte-goutte et du bradage des terrains publics. Toutes lacunes qu'il a fallu et qu'il faut encore payer. Dans ces conditions, le silence radical aurait été de rigueur. Mais non, les radicaux en rajoutent ; ils donnent des leçons d'équilibre budgétaire ; ils attisent les frustrations de petits bourgeois et pêchent des voix dans les eaux du catastrophisme.

Un premier coup de semonce

En 1961 déjà, ce parti avait reçu une sérieuse semonce de la part des électeurs. Et en fait de crise, il se pourrait bien qu'il soit de nouveau le premier touché.

PS — Le conseiller d'Etat Schmitt, dont les vertus policières n'ont pas été jugées suffisantes pour une carrière fédérale, préside maintenant les destinées de l'économie genevoise. Si l'on approuve l'attitude de son parti et le malthusianisme économique qui en est le sous-bassement, il ne lui reste plus, en bonne logique, qu'à faire ses valises...

La leçon de Lip

En France, le 14 octobre dernier intervenait un accord entre patronat et syndicats sous l'égide du gouvernement, et qui prévoyait notamment de dédommager les victimes des crises économiques, qu'elles aient perdu leur emploi pour des motifs d'ordre structurel aussi bien que conjoncturel : les salariés au chômage forcé devaient ainsi recevoir des allocations pendant un an, pour un montant équivalent au salaire net ou à 90 % du salaire brut.

En Italie, après qu'un premier accord avait été négocié chez Fiat, étaient signées des conventions

entre patronat et syndicats dont les effets devaient se faire sentir à longue échéance ; les points principaux des négociations : le salaire garanti (toutes les heures de travail réglées à 93 % en cas de suspension de l'activité) et la durée d'intervention de la caisse-chômage (allocations différenciées selon les circonstances de la fermeture des entreprises concernées).

Un pis-aller

En Suisse, en l'absence d'un accord fondamental sur la façon de remédier aux conséquences néfastes de la crise sur l'emploi, on se contente de dispositions partielles touchant aux indemnités de

chômage. Pour le reste, le patronat s'applique à donner aux dispositions prises en cas de difficultés toute l'imprécision nécessaire lors de leur publication. Juste assez pour inquiéter, pas assez pour rendre inéluctables des nouvelles négociations entre partenaires sociaux.

Ainsi, dans la métallurgie genevoise. Des licenciements modérés interviennent, groupés par paquets successifs ; la compensation non intégrale du renchérissement est prévue, mais selon des modalités suffisamment floues pour ne pas trop alerter l'opinion. Sodeco réduit les horaires de travail... et réduit naturellement les salaires. La Sip licencie trente-deux employés (en un premier temps ?) et renonce à la compensation du renchérissement, mais sans donner les perspectives réelles de ces mesures.

La leçon de ce manque de précision et de cette absence totale de transparence, les travailleurs de chez Lip l'ont tirée : il n'y a pas de raison de croire sur parole la direction d'une entreprise annonçant des difficultés en cette période de stagnation de l'économie. Un contrôle des travailleurs sur la gestion passée et à venir s'impose systématiquement. Tant que ce préalable n'est pas satisfait, toutes les mesures de « compression », d'« économies » ou autres sont inacceptables.

A nos abonnés

Comment épargner du travail supplémentaire à l'administration de « DP » ? Tout simple ! En nous versant avant le 5 février, si vous ne l'avez pas encore fait (!), le montant de l'abonnement pour 1975 (40 francs - CCP 10-15527). Autant de rappels qui ne seront pas envoyés par la poste...

PS — Même délai, 5 février, pour les abonnements-cadeau : 60 francs pour régler son dû et offrir à une personne de son choix un an de « Domaine Public » (nom du bénéficiaire en capitales au dos du bulletin de versement).